

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 23 janvier 2025
DEL-2025-04**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 36
- * de Représentés : 6
- * de Votants : 42 Pour : 42 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angèle DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, Mme. Stella PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Jean-François MATTEI, Mme. Valérie FERRANDI, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme Laurence LEONI MAZIERE M. Pierre-Pascal PIACENTINI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Toussaint PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI.

Objet : Délégation du Service Public de l'assainissement collectif sur le territoire de la Casinca – Approbation de l'avenant n°3 – Modification de l'annexe 4 « règlement de service » à l'article 3.1 « la Présentation de la facture » .

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 24 janvier 2025 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 janvier 2025. L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de communes, sous la présidence de Antoine POLI

.Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle ANATOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Suite au vote de l'assemblée délibérante lors du dernier conseil communautaire en date du 12 décembre 2024 instaurant la fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, il convient de modifier l'annexe 4 portant sur le « règlement de service » lié à la présentation de la facture du contrat d'affermage pour la gestion du service de l'assainissement

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

collectif de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca conclu avec la Société des Eaux de Corse sur le territoire de la Casinca.

Ainsi le Président propose à l'Assemblée délibérante, de modifier l'article 3.1 « la présentation de la facture » dudit document comme suit :

Ancienne version :

« Outre la redevance d'assainissement, la facture comporte également des sommes perçues pour le compte d'autres organismes (Agence de l'eau...) ».

Nouvelle version modifiée :

« Outre la redevance d'assainissement, la facture comporte également des sommes perçues pour le compte d'autres organismes (Agence de l'eau...) ».

Ces sommes apparaissent sous la rubrique « Organismes publics », lignes « Agences de l'eau ». »

VU le contrat d'affermage pour la gestion du service de l'assainissement collectif de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca conclu avec la Société des Eaux de Corse,

VU les articles L.2224-1 et 11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission de délégation de service public en date du 23 janvier 2025,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'approuver** l'avenant n°3 à la Délégation du Service Public de l'assainissement collectif sur le territoire de la Casinca.
- **De modifier** en ce sens l'annexe 4 portant sur le « règlement de service » à l'article 3.1 relatif à la « présentation de la facture ».
- **D'autoriser** le Président à engager toutes les démarches associées à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 23 janvier 2025
DEL-2025-04**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 36
- * de Représentés : 6
- * de Votants : 42 Pour : 42 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, Mme. Stella PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Jean-François MATTEI, Mme. Valérie FERRANDI, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme Laurence LEONI MAZIERE M. Pierre-Pascal PIACENTINI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Toussaint PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI.

Objet : Délégation du Service Public de l'assainissement collectif sur le territoire de la Casinca – Approbation de l'avenant n°3 – Modification de l'annexe 4 « règlement de service » à l'article 3.1 « la Présentation de la facture » .

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 24 janvier 2025 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 janvier 2025. L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de communes, sous la présidence de Antoine POLI

.Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle ANATOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Suite au vote de l'assemblée délibérante lors du dernier conseil communautaire en date du 12 décembre 2024 instaurant la fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, il convient de modifier l'annexe 4 portant sur le « règlement de service » lié à la présentation de la facture du contrat d'affermage pour la gestion du service de l'assainissement

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**
Département de la Haute-Corse

collectif de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca conclu avec la Société des Eaux de Corse sur le territoire de la Casinca.

Ainsi le Président propose à l'Assemblée délibérante, de modifier l'article 3.1 « la présentation de la facture » dudit document comme suit :

Ancienne version :

« Outre la redevance d'assainissement, la facture comporte également des sommes perçues pour le compte d'autres organismes (Agence de l'eau...) ».

Nouvelle version modifiée :

« Outre la redevance d'assainissement, la facture comporte également des sommes perçues pour le compte d'autres organismes (Agence de l'eau...).

Ces sommes apparaissent sous la rubrique « Organismes publics », lignes « Agences de l'eau ». »

VU le contrat d'affermage pour la gestion du service de l'assainissement collectif de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca conclu avec la Société des Eaux de Corse,

VU les articles L.2224-1 et 11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission de délégation de service public en date du 23 janvier 2025,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'approuver** l'avenant n°3 à la Délégation du Service Public de l'assainissement collectif sur le territoire de la Casinca.
- **De modifier** en ce sens l'annexe 4 portant sur le « règlement de service » à l'article 3.1 relatif à la « présentation de la facture ».
- **D'autoriser** le Président à engager toutes les démarches associées à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

OUV9

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE DELEGATION DU
SERVICE PUBLIC
DECISION DE PASSATION D'UN AVENANT ¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de la Castagniccia Casinca
Route du stade
Lieu-dit Petraolo
20215 VESCOVATO
Tél : 04 95 30 61 09
Mail : contact@castagnicciacasinca.fr

B - Objet du contrat de délégation du service public

Contrat de délégation de service public pour l'assainissement collectif

C - Composition de la commission de délégation du service public

Lors de sa réunion en date du 23 janvier 2025, la commission de délégation du service public était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
Alessandrini Jean-Philippe	Membre	T
Poli Antoine	Président	T
Vincetelli Fernand	Membre	T
Desideri Pierre-Angèle	Membre	S
CASTELLI Yannick	Membre	T

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D2 - Membres à voix consultative

Nom et prénom	Qualité
DDF:P	Convocé Absent
DD CS PP	Convocé Absent.

E - Fonctionnement de la commission de délégation du service public

■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante.)

Non ☐

Oui ☒

La commission de délégation du service public

(Cocher la case correspondante.)

☒ peut

☐ ne peut pas

valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission de délégation du service public

(Indiquer les nom, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'appel d'offres.)

Stéphane NEGRONI

F - Décision

■ Au vu du projet d'avenant, la commission de délégation du service public décide : (Cocher la case correspondante.)

☒ de donner un avis favorable au projet d'avenant

☐ de ne pas donner un avis favorable pour les motifs suivants :

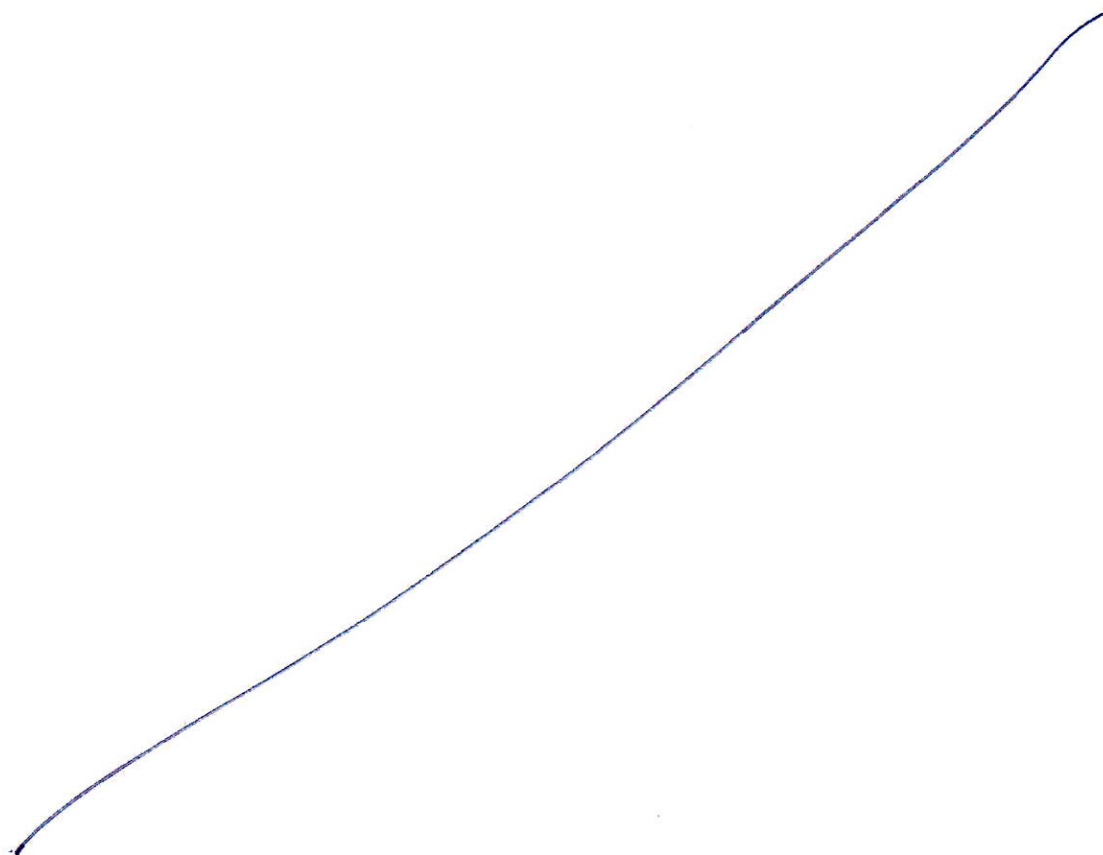
■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission de délégation du service public ayant voix délibérative.)

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

G - Signature des membres de la commission de délégation du service public

Nom et prénom	Signature
POLI Antoine	
ALESSANDRI Jean-Philippe	
VINCENELLI Fernand	
DESIDERI Marie-Angèle.	
CASTELLI Yannick	

H - Observations des membres de la commission de délégation du service public

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

CONTRAT DE CONCESSION
AVENANT N°3

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

B - Identification du titulaire du contrat de concession

La société des Eaux de Corse (SDEC)
Siège social Parc d'activités de Capo di Padola
Route de Porra
20137 Porto Vecchio
Siret : 51470921100023

C - Objet du contrat de concession

■ Objet du contrat de concession :

CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

■ Date de la notification du contrat de concession : 29 mars 2016.....

■ Durée d'exécution du contrat de concession : 11 ans 9 mois et 2 jours.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

L'annexe 4 « règlement de service » du contrat de concession est ainsi modifié :

- Paragraphe 5 de l'article 3.1 de l'annexe 4 : au lieu de " « Outre la redevance d'assainissement, la facture comporte également des sommes perçues pour le compte d'autres organismes (Agence de l'eau...) ».", il faut lire « Outre la redevance d'assainissement, la facture comporte également des sommes perçues pour le compte d'autres organismes (Agence de l'eau...).

Ces sommes apparaissent sous la rubrique « Organismes publics », lignes « Agences de l'eau ». "

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☒

Non

☐

Oui

E - Signature du titulaire du contrat de concession

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour la collectivité :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)